

**COMPTE RENDU du CONSEIL de l'ED 525 LPAH**  
**5 octobre 2017**  
**Salle Gargantua, MSHS, Université de Poitiers**

En présence de : Pascaline DACCORD (assistante ED Poitiers), Véronique DELAYGUE (assistante ED Limoges), Nadine DIEUDONNE-GLAD (HERMA), Philippe DUREY (EdL), Jérôme de GRAMONT (ICP), Jérôme GREVY (directeur de l'ED 525 LPAH), Sylvie HANOTE (FORELL), Laetitia PICHARD (représentante des doctorants de La Rochelle), Laurence PRADELLE (directrice adjointe de l'ED LPAH), Cécile QUINTANA (ITEM-CRLA), Marine REMBLIERE (représentante des doctorants de Poitiers), Jean-Christophe TEMDAOUI (représentant des doctorants de Poitiers), Jean-Luc TERRADILLOS (EMF), Elise VERNEREY (représentante des doctorants de Poitiers), Sylvain ROUX (MAPP), Thierry SMOLDEREN (EESI).

L'ordre du jour est :

- \* accueil des nouveaux membres du Conseil
- \* inscriptions et réinscriptions
- \* bilan des comités de suivi de thèse
- \* les formations 2017-2018
- \* rapport du comité HCERES
- \* questions diverses

Les documents suivants sont distribués aux membres du conseil :

- \* la liste nominative des demandes d'admission et réinscriptions pour le site de Poitiers
- \* le planning des formations doctorales 2017/2018 (à la date du 5 octobre 2017)
- \* Le rapport d'évaluation HCERES de l'ED HUMANITES et la réponse de la direction en date du 2 octobre 2017
- \* L'ancien règlement des études de l'ED LPAH, pour information. Ce dernier doit être actualisé par les membres du conseil en cours d'année
- \* Le rapport du sondage mis à disposition des doctorants LPAH par les représentants des doctorants avant ce conseil

## **I- Accueil des nouveaux membres du conseil**

Un tour de table est proposé par M. Grévy, directeur de l'école doctorale LPAH.

La liste des membres du conseil de l'ED LPAH est en annexe du présent CR.

## **II- Les admissions et réinscriptions pour l'année 2017/2018**

Pour les admissions, sont examinées en conseil les demandes d'inscription en doctorat consécutives à l'obtention d'un diplôme étranger, ou à l'obtention d'un Master avec une mention inférieure à Bien (soit 14/20).

A partir de la quatrième année de thèse, toute demande dérogatoire peut faire l'objet d'un examen en conseil sur demande du directeur de l'Ecole Doctorale, et notamment :

- est obligatoire à partir de la cinquième année pour les thèses financées
- à partir de la septième année pour les thèses non-financées

Site de Poitiers :

- 6 demandes d'admission en doctorat sont étudiées et validées par le conseil

- 4 demandes d'inscription en 5eme année – doctorants ayant obtenu un contrat doctoral – sont étudiées et validées par le conseil

- 3 demandes d'inscription en 6eme année – doctorants ayant obtenu un contrat doctoral – sont étudiées et validées par le conseil

- 1 demande d'inscription en 7eme année – doctorante ayant obtenu un contrat doctoral – est étudiée et validée mais avec une demande de complément d'informations auprès du directeur de thèse

- 4 demandes d'inscription en 7eme année – doctorat à temps partiel – sont étudiées et validées par le conseil.

Pour une demande de 7eme année, les membres du conseil invitent la doctorante à soutenir avant le 31 décembre 2018.

Pour une autre demande de 7eme année, les membres du conseil alertent ce doctorant sur son peu d'heures de formations doctorales validées.

- 1 demande d'inscription en 8eme année – doctorat à temps partiel – est accordée à titre exceptionnel et pour une ultime année (conditions médicales)

2 demandes d'admission ne sont pas étudiées. Elles ont été déposées à l'école doctorale à l'ouverture dudit conseil.

1 demande d'inscription en 7eme année et 1 demande d'inscription en 8eme année ne sont pas étudiées. L'école doctorale n'a pas réceptionnée les demandes malgré plusieurs relances.

#### Site de Limoges :

- 1 demande d'inscription en 5eme année – doctorant ayant obtenu un contrat doctoral – est étudiée et validée par le conseil.

- 3 demandes d'inscription en 7eme année – doctorat à temps partiel – sont étudiées et validées par le conseil.

Les inscriptions sont acceptées par l'université de Limoges jusqu'au 30 mars. Une réflexion devra être engagée sur la possibilité d'harmoniser les calendriers.

#### Site de La Rochelle :

Exceptionnellement, est étudiée par le conseil de l'ED LPAH une demande d'inscription pour l'Université de La Rochelle. Cette dernière a souhaité quitter la CMUE LdV.

- 1 demande d'inscription en 5eme année – doctorant ayant obtenu un contrat doctoral – est étudiée et validée par le conseil.

Les listes individuelles sont conservées par les secrétariats de l'ED de chaque site.

Pour les demandes d'admission 2018/2019, un relevé de notes du diplôme d'accès sera systématiquement à joindre avec le formulaire.

M. Grévy signale que seuls les dossiers envoyés dans le respect des dates indiquées, au moins 15 jours avant le Conseil de l'École doctorale, seront examinés. Un examen sérieux des dossiers demande du temps et, bien souvent, des éclaircissements du candidat ou de sa direction pressentie.

Il ajoute que les courriers argumentés des directeurs de thèse sont nécessaires pour éclairer le Conseil, aussi bien pour les inscriptions que les réinscriptions.

### **III- Le comité de suivi individuel du doctorant**

#### Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 :

*Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur*

*de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.*

*Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.*

*Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.*

*Il ne s'agit pas d'un comité de suivi de thèse.*

Article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 :

*L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant.*

M. Grévy revient sur quelques points essentiels :

- l'individualité du comité
- les interactions entre le doctorant et les membres du comité
- le directeur de thèse ne peut être membre du comité individuel
- un entretien individuel

Il ne s'agit d'un comité de suivi de la thèse, mais d'un suivi individuel du doctorant. Il ne s'agit pas d'une pré-soutenance. Le comité ne se substitue pas au directeur de thèse. Son avis permet de détecter d'éventuels dysfonctionnements.

La procédure mise en place pour les inscriptions en 3eme année pour l'année 207/2018 est reconduite pour les demandes d'inscriptions en 3eme année 2018/2018.

Les laboratoires de rattachement sont chargés de l'organisation des comités individuels de leurs doctorants selon la procédure définie par l'école doctorale. Elle est détaillée [sur le site web de l'ED LPAH](#). Elle est insérée dans ce CR en annexe.

Lorsque des problèmes manifestes sont signalés par le comité dans son compte rendu, l'École doctorale organise un entretien de médiation avec les directeurs de thèse, de laboratoire, l'assistante du l'École doctorale, un représentant des doctorants et toute autre personne compétente qui peut contribuer à trouver une solution.

M. Grévy propose une session extraordinaire courant juin 2018 lors d'une semaine balisée si les entretiens individuels n'ont pas encore eu lieu.

Le conseil du 5 octobre 2017 de l'école doctorale LPAH prend fin à 18h.

Les autres points non abordés ce jour le seront lors du prochain conseil de janvier. La date n'a pas été définie.

**Annexe 1**  
**Composition du Conseil de l'École doctorale 525 LPAH**

**Directeurs d'UR Site de Poitiers**

Martin AURELL - CESCO  
Guillaume BOURGEOIS - CRIHAM  
Sylvie HANOTE - FORELL B  
Nadine DIEUDONNÉ-GLAD - HERMA  
Cécile QUINTANA - ITEM CRLA  
Gilles MARMASSE - MAPP  
Susan FINDING - MIMMOC

**Directeurs d'UR Site de Limoges**

Bertrand WESTPHAL - EHC  
Dominique GAY-SYLVESTRE - FRED

**Directeurs ED 525 LPAH**

Jérôme GREVY  
Laurence PRADELLE

**Assistants des ED**

Pascaline DACCORD  
Véronique DELAYGUE

**Délégués doctorants Poitiers**

Jean-Christophe TEMDAOUI  
Elise VERNEREY  
Suppléants : Alice JACQUELIN et Marine REMBLIERE

**Délégués doctorants Limoges**

Nouvelles élections à Limoges à venir

**Membres extérieurs**

Patric CLANET – EESI  
Philippe DUREY – EDL  
Emmanuel FALQUE – ICP  
Jean-Luc TERRADILLOS – EMS de Poitiers  
David WATERMAN – Université de La Rochelle

## Annexe 2

### Le circuit du comité de suivi individuel du doctorant

